



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le Recteur
Chancelier des Universités

Téléphone
03 20 15 60 15

Télécopie
03 20 15 60 65

Courriel :
ce.recteur@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59033 LILLE Cedex

Mesdames, Messieurs,

Les écoles, les établissements scolaires seront ouverts lundi sur tout le territoire. La qualité de l'accueil lundi matin sera renforcée (présence à la grille, dialogue avec les familles). Tous les personnels doivent être présents dans leur école, EPLE, département, académie pour pouvoir accueillir, accompagner et encadrer les élèves dans ce moment tragique. Toutes les formations (sur site, en circonscription, en académie, à l'ESENER....) sont suspendues à titre provisoire. Toutefois les formations qui ont lieu hors temps scolaire peuvent être maintenues.

Le président de la République a déclaré 3 jours de deuil national et a demandé **qu'une minute de silence** soit organisée ce lundi 16 novembre à 12h00. Cet horaire peut être modulé en fonction de votre organisation. Il vous appartient d'organiser **ce temps de recueillement des élèves dans les classes ou dans la cour** de l'école et de l'établissement, selon les modalités qui vous paraissent les plus appropriées. Chaque enseignant doit encadrer sa classe durant ce temps de recueillement, dont la forme prendra en compte l'âge des élèves.

Ce temps de recueillement sera précédé d'un échange d'au moins une heure **entre les élèves et les enseignants dans chaque classe** (pour information : le site Eduscol va proposer des ressources). Ce dialogue est un travail pédagogique indispensable pour soutenir les enfants et les adolescents dans la gestion de leurs émotions et la compréhension complète de ces événements violents. Les élèves auront besoin de s'exprimer. Ecouter sera une des premières missions des enseignants. Des cellules médico-psychologiques et les Ems seront à votre disposition en cas de besoin.

Pour l'organisation de ce temps de recueillement et pour faire face à la difficulté de l'évènement, les personnels doivent travailler en équipe. Dans les cas où des élèves manifesteraient des propos inadaptés aux circonstances, il faut les signaler (par la procédure habituelle) au DASEN et éventuellement au numéro vert 0 800 005 696.

Seuls les élus siégeant dans les instances de l'école ou de l'établissement peuvent, si le directeur ou le chef d'établissement donnent son accord, assister au moment de recueillement organisé dans les établissements scolaires.

Enfin, les drapeaux seront mis en berne dans l'ensemble des écoles, établissements scolaires ainsi que dans les rectorats.



2/3

Consignes particulières :

1. Les sorties scolaires

Les sorties scolaires régulières (se rendre à la cantine ou à la restauration si elle est située en dehors de l'école ou de l'EPLÉ, gymnase, piscine) sont maintenues sauf si celles-ci nécessitent la prise de transports en commun.

Les sorties scolaires occasionnelles (spectacles, musées, sorties « nature »...) sont interdites jusqu'au dimanche 22 novembre inclus.

2. Voyages scolaires

Les voyages scolaires sont interdits jusqu'au dimanche 22 novembre sur tout le territoire national et à l'étranger.

▪ **Pour les classes actuellement en voyage scolaire à l'étranger :**

Elles doivent se signaler à l'ambassade française du pays dans lequel elles se trouvent. Aucun retour anticipé n'est demandé. Les classes rentreront donc selon les modalités et à la date convenue.

▪ **Pour les classes d'élèves étrangères séjournant en France**

Elles doivent se rapprocher de leur ambassade en France pour prendre les consignes adéquates.

3. Manifestations publiques (remise de diplômes, salons...)

Le salon européen de l'éducation qui se déroule à Paris est annulé. Les cérémonies de remises de diplômes peuvent être maintenues exceptés les lundi 16/11/2015 et mardi 17/11/2015, journées de deuil national.

4. Communication

Les demandes de reportages dans les écoles et EPLÉ ne sont pas autorisées par mesure de sécurité et pour préserver les équipes.

Luc JOHANN